

AVIS DE SOUTENANCE DE THÈSE

DOCTORAT (Arrêté du 26 août 2022 modifiant l'arrêté du 25 mai 2016)

Monsieur Mamadou Alpha DIALLO

candidat au diplôme de Doctorat de l'Université d'Angers, est autorisé à soutenir publiquement sa thèse

le 15/12/2025 à 09h00

Faculté de droit, d'économie et de gestion

Salle du Conseil

13, allée François Mitterrand

BP 13633

49036 ANGERS Cedex 01

sur le sujet suivant :

Les relations économiques des entités à statut étatique contesté

Directrice de thèse : **Madame Alina MIRON**

Composition du jury :

Monsieur Florian AUMOND, Maître de Conférences HDR Université de Poitiers, Rapporteur

Monsieur Thierry GARCIA, Professeur des Universités Université de Toulon, Rapporteur

Madame Catherine MAIA, Professeure des Universités Université Lusofona de Porto, Portugal, Examinatrice

Madame Alina MIRON, Professeure des Universités Université d'Angers, Directrice de thèse

Madame Bérangère TAXIL, Professeure des Universités Université d'Angers, Examinatrice

Résumé de la thèse

Cette thèse analyse les **relations économiques des entités à statut étatique contesté**, c'est-à-dire celles qui, sans être pleinement reconnues comme États, disposent pour la plupart d'une effectivité gouvernementale certaine et entretiennent des échanges économiques avec des tiers. À partir des cas de Taïwan, du Kosovo, de la Palestine, du Sahara occidental, du Somaliland, de la République turque de Chypre du Nord (RTCN), de l'Abkhazie, de l'Ossétie du Sud et de la Transnistrie, la recherche interroge la relation réciproque entre la **prétention étatique** de ces entités et leurs **relations économiques**. La **première partie** examine la façon dont la revendication de la qualité d'État influence la capacité de ces entités à nouer des relations économiques et à s'insérer dans la société internationale. La **seconde partie** montre, à l'inverse, dans quelle mesure ces relations, sans constituer une reconnaissance *de facto* de leur qualité d'État, contribuent à **renforcer leur effectivité**, à **consolider leur statut** et à **légitimer leur prétention étatique** sur la scène internationale. À la croisée du droit international public et du droit international économique, cette étude met en évidence le rôle ambivalent des relations économiques : tout en reflétant les limites du système international fondé sur la reconnaissance d'État, elles constituent également un levier d'affirmation, de consolidation et de légitimation de la prétention étatique des entités concernées - sans toutefois leur permettre d'acquérir la qualité d'État en droit international.